



NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à trois associations exerçant des missions de service public de radiodiffusion au titre de l'année 2019

P. J. : - 3 projets de délibération
- 2 projets de convention

Pour l'année 2019, la Ville de Nouméa compte renouveler son soutien aux associations exploitant une antenne de radiodiffusion pour la promotion des animations culturelles, sportives, sociales organisées par la commune auprès de ses administrés et qui assurent des missions de service public.

Dans cette perspective, il est proposé au conseil municipal d'une part d'attribuer une subvention à chacune des associations suivantes :

- Association Culture et Loisirs pour Radio Rythme Bleu : 30.000.000 F/CFP, comprenant l'avance d'un montant de 10.000.000 F/CFP attribuée par délibération du conseil municipal du 20 décembre 2018,
- Association Dumbéa Communication pour Radio Océane FM : 10.000.000 F/CFP,
- Association les Editions Populaires pour Radio Djido : 567.000 F/CFP.

D'autre part, il lui est proposé d'habiliter le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

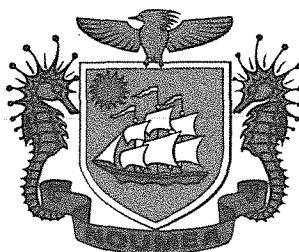
Tel est l'objet des trois projets de délibérations ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 27 mars 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 9 AVR. 2019

DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 16 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
08.04.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
10.04.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 38	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/280
attribuant une subvention à l'association Culture et Loisirs au titre de l'année 2019

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **16 AVR. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/962 du 20 décembre 2018 attribuant une avance de subvention à l'association Culture et Loisirs Radio Rythme Bleu pour l'année 2019,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU le courrier de l'association Culture et Loisirs du 8 novembre 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/52 du 27 mars 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 5 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Une subvention d'un montant de 30.000.000 F/CFP est attribuée à l'association Culture et Loisirs – Radio Rythme Bleu au titre de l'année 2019, pour une aide à la poursuite de ses missions de service public, dont 10.000.000F/CFP versés en application de la délibération du conseil municipal n° 2018/962 du 20 décembre 2018.

La dépense est imputable au budget principal 2019 de la Ville de Nouméa, au chapitre 65 – Charges de gestion courante.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'association Culture et Loisirs, la convention de partenariat définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association Culture et Loisirs.

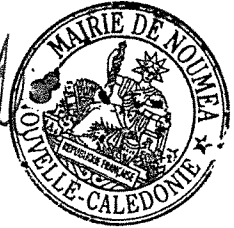
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 AVR. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 AVR. 2019

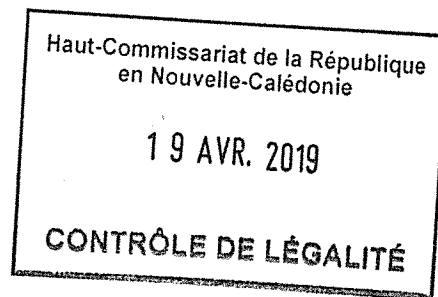
Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS - R.R.B.	-	1

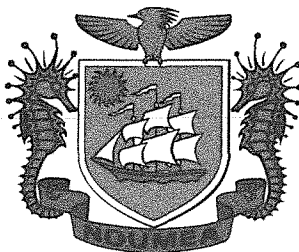


Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le 19 AVR. 2019
 au Commissaire Délégué
 et notifié le 24 AVR. 2019
~~et a été publié le~~
 est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
 9^e adjointe au Maire
 chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 16 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
08.04.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
10.04.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 38	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 AVR. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU le courrier de l'association Dumbéa Communication du 26 septembre 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/52 du 27 mars 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 5 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Une subvention d'un montant de 10.000.000 F/CFP est attribuée à l'association Dumbéa Communication – Radio Océane au titre de l'année 2019, pour une aide à la promotion des événements municipaux organisés et le renfort du partenariat avec la commune.

La dépense est imputable au budget principal 2019 de la Ville de Nouméa, au chapitre 65 – Charges de gestion courante.

ARTICLE 2 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec l'association Dumbéa Communication, la convention de partenariat définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association Dumbéa Communication.

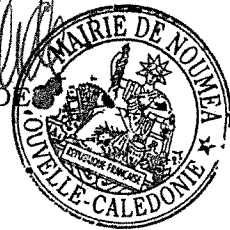
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 AVR. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 AVR. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

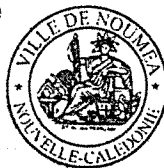
SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
ASSOCIATION DUMBEA		
COMMUNICADATION	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

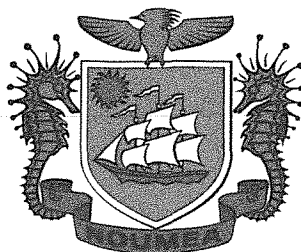
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 19 AVR. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 24 AVR. 2019
~~et a été publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTROLE DE LEGALITE

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 16 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCAION	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
08.04.2019	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
10.04.2019	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	M.	Henri OUILLEMON
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 38	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	: 48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle LAFLEUR
(10 procurations)		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
		Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 AVR. 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2019,

VU le courrier de l'association Les Editions Populaires du 11 mars 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/52 du 27 mars 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 5 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 AVR. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Une subvention d'un montant de 567.000 F/CFP est attribuée à l'association Les Editions Populaires – Radio Djiido au titre de l'année 2019, pour une aide à la poursuite de ses missions de service public.

La dépense est imputable au budget principal 2019 de la Ville de Nouméa, au chapitre 65 – Charges de gestion courante.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'association Les Editions Populaires.

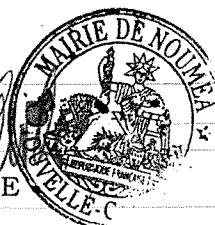
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 AVR. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 11 AVR. 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE



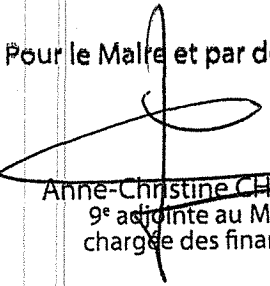
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
ASSOCIATION LES		
EDITIONS POPULAIRES	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **19 AVR. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **24 AVR. 2019**
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances